



2. CONSEILS ET PRECONISATIONS DE GESTION DES PLANTES INVASIVES

Gérer les plantes invasives est complexe et demande certaines précautions avant l'intervention.

Protéger le milieu naturel

- Poser de filets dans les cours d'eau (encercler la zone d'intervention) et récupérer à l'époussette de tous les fragments pour ne pas en laisser dans le cours d'eau.
- Bâcher le site : mettre une ou plusieurs bâches entre le site d'intervention et le lieu d'évacuation pour ne pas « contaminer » le sol.
- **Ne pas utiliser de pesticides à moins de 5m du cours d'eau.**

Etre bien équipé

- Avoir le matériel adapté à l'intervention.
- Avoir l'équipement de protection individuelle adapté.
- Bien nettoyer le matériel après chaque intervention.

Intervenir en respectant les consignes

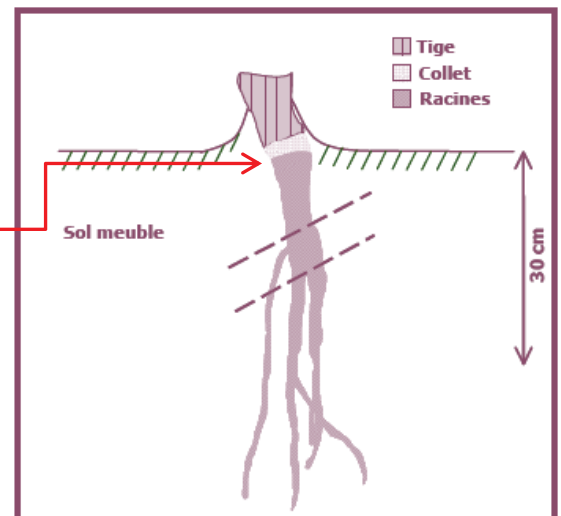
- Ne pas intervenir sans avoir pris conseils auprès des structures compétentes et s'être assuré de l'identité des plantes
- Ne pas broyer.
- Intervenir avant la floraison et la montée en graines.
- Intervenir plusieurs fois dans l'année pour réduire les capacités du plant.
- Stockage des déchets sur site imperméable hors zone inondable.

Traiter les déchets

- Brûler les déchets SECS.
- Vérifier que ces plantes sont acceptées en déchetterie ou en station de compostage : ce qui s'avère très rare car elles sont résistantes aux traitements.
- Savoir comment éliminer les déchets : savoir ce qui possible, ce qui est autorisé.
- Ne pas composter les déchets dans son jardin : la montée en température est très importante pour l'efficacité du processus de compostage (station de compostage professionnelle nécessaire).

CAS DE LA BERCE DU CAUCASE

- Porter les équipements de protection et de sécurité : combinaison étanche, gants, lunettes, visière.
- Couper les parties aériennes à 15 cm du sol.
- Couper les racines en-dessous du collet.



A SAVOIR !!

Il est préférable de ne pas intervenir plutôt que de faire une gestion inadaptée et mal gérée.

